

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.BR.05.01	Brésil
	octobre 2013	

I. Champ d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Aliments pour animaux		Brésil

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.BR.05.01	Certificat d'enregistrement d'un établissement belge d'aliments pour animaux pour le Brésil	2 pg

III. Conditions de certification

Certificat d'enregistrement d'un établissement belge d'aliments pour animaux pour le Brésil

1. Ce certificat est valable 3 ans, à moins qu'une notification spécifique ne soit adressée par l'AFSCA à l'autorité compétente du Brésil pour signaler que l'établissement ne satisfait plus aux déclarations mentionnées dans le certificat. La date de validité est indiquée en bas du certificat.
Si l'établissement ne satisfait plus aux déclarations mentionnées dans le certificat, l'UPC doit informer l'Administration centrale qui informera l'autorité compétente du Brésil.
2. Au point 2. l'opérateur doit cocher les catégories d'aliments pour animaux pour lesquelles l'établissement est autorisé et / ou enregistré auprès de l'AFSCA. De plus amples informations à propos d'une demande d'enregistrement, d'autorisation ou d'agrément auprès de l'AFSCA sont disponibles sur notre site internet : <https://favv-afsca.be/fr/themes/declarer-mes-activites-lafsca>